



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°28-2023 – 14 septembre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

SALAIRES : L'EMPLOYEUR A « LOUPÉ LA MARCHÉ » ET MET EN ÉCHEC LES NÉGOCIATIONS SALARIALES

La contreproposition de l'employeur est arrivée ; l'épaisseur du trait est bien mince.

L'Ucanss a indiqué que les montants d'augmentation n'étaient certes pas élevés mais qu'ils n'étaient pas nuls : +1,5% au 1^{er} juillet (15 euros par mois par tranche de mille) et prime de partage de la valeur en une fois de 800 à 300 euros pour 70% des salariés.

C'est deux fois moins que l'an dernier à situation d'inflation quasi identique (la perte de pouvoir d'achat correspond à près de 250 millions par an) avec le refus de négocier les « accessoires » comme l'augmentation de la participation de l'employeur au contrat collectif de Santé, la revalorisations des titres repas, l'indemnité forfaitaire du télétravail, la prime de transport, la participation aux abonnements de transport collectif...

Les organisations syndicales nationales ont condamné **l'absence de négociation et le manque de considération** des demandes des salariés et ont toutes décidé de quitter la séance. L'Ucanss clôt l'épisode et il n'y aura pas d'autres négociations.

La posture d'austérité de l'employeur n'est pas acceptable dans le contexte où 78 % des français « se serrent encore la ceinture » face à la hausse des prix, selon un sondage Elabe pour BFMTV.

L'employeur porte seul la responsabilité de l'échec des négociations.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
Salaires : l'employeur a « loupé la marche » et met en échec les négociations salariales

Pages 2 et 3 : Salaires CR de la RPN du 12 septembre 2023 : Le compte n'y est pas !

Pages 3 à 4 : Complémentaire santé CR de la RPN du 12 septembre 2023 : une piste à travailler, mais pas de vraie négociation

Page 5 : CSE Webinaires organisés par le SNFOCOS – Inscrivez-vous !

Pages 6 à 7 : PC Entretien d'alerte MSO MSAP ou comment anéantir une relation de confiance construite pas à pas

Pages 7 à 8 : Les exonérations de cotisations sociales : de perdant /perdant pour les salariés et pour le financement de la Sécurité sociale

Pages 9 à 12 : CARSAT Sud Est – Tract FO – SNFOCOS
FO alerte !

Pages 12 à 13 : Billet d'humeur
FO et la politique

Page 13 : Agenda

SALAIRES



COMPTE RENDU DE LA RPN DU 12 SEPTEMBRE 2023 : LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

Lors de la première réunion en date du 31 août 2023, l'ensemble des organisations syndicales avait demandé à l'employeur de retourner vers la Tutelle afin d'obtenir des mesures salariales décentes et à la hauteur des besoins et de l'engagement des salariés de l'Institution.

Il était également demandé que l'enveloppe prévue pour la Prime de Partage de la Valeur (PPV) soit reportée sur l'enveloppe de la valeur du point.

Le 12 septembre, l'UCANSS a proposé les mesures suivantes :

- 1,5% d'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023
- Attribution d'une Prime de Partage de la Valeur pour les salariés percevant moins de 39 200 euros de rémunération brute sur les 12 mois précédant le versement de cette prime.

La demande visant à rassembler les deux enveloppes a été refusée.

Certes, le plafond pour l'attribution de la PPV a été revu légèrement à la hausse permettant, selon le chiffrage UCANSS, de l'attribuer à 70% du personnel, mais en y associant non seulement une modulation du montant sur 6 tranches (de 300 à 800 euros) mais également une proratisation en fonction de l'ancienneté dans l'organisme (et non l'institution).

Les 1,5 % d'augmentation de la valeur du point, seule véritable mesure salariale à caractère pérenne et concernant l'ensemble des salariés ne permettront pas de rattraper l'inflation, évaluée à 5,3% en juillet 2023. Les 3,5% obtenus en 2022 étaient déjà en deçà des 5,2 %d'inflation.

La Prime de Partage de la Valeur, quant à elle, est bien loin d'apporter un souffle de pouvoir d'achat. Elle ne concernera que très peu de cadres et aucun agent de direction, elle entrainera une diminution voire une suspension de la prime d'activité pour les salariés qui en sont bénéficiaires, elle n'est pas soumise à cotisations sociales (scions la branche sur laquelle nous sommes assis) et elle n'est pas pérenne !

L'ensemble des organisations syndicales après avoir demandé une suspension de séance, a décidé de mettre fin à la réunion.

Celle-ci, comme c'est déjà le cas depuis un certain temps à l'UCANSS, n'avait de négociation que le nom !

L'UCANSS ne négocie pas. Comme nous l'a expliqué la Directrice, l'UCANSS reçoit de la Tutelle une lettre de cadrage qu'elle porte ensuite en Réunion Paritaire de Négociation. Aux organisations syndicales d'apposer ou non leur signature. Un portage de cadrage parfois accompagné d'un chantage « si vous ne signez pas, il n'y aura pas de décision unilatérale de l'employeur ».

La Directrice de l'UCANSS nous a même invité à aller porter et défendre nos revendications directement au Ministère !

Le SNFOCOS est, de par son histoire, un syndicat qui revendique, qui propose, et surtout qui négocie et signe les accords qui apportent un plus, un mieux pour les salariés.

Nous ne pouvons plus accepter un tel mépris de la négociation, tant de la Tutelle, que de notre Employeur.

Ne rien dire, ne rien faire, signifierait que nous acceptons et validons la méthode. Une méthode que nous ne saurions accepter à l'aube de l'ouverture des groupes de travail sur la classification.

Nous mesurons que quitter une réunion de négociation et refuser de siéger à la première réunion classification n'est pas anecdotique.

Nous mesurons le risque que nous prenons que l'UCANSS fasse porter aux organisations syndicales l'échec des « négociations salariales ».

Mais les organisations syndicales ne sont pas responsables de la perte de pouvoir d'achat des salariés.

Elles ne sont pas responsables du fait que des salariés perçoivent la prime d'activité tellement leurs salaires sont bas.

L'employeur, par ces propositions déconnectées de la réalité des besoins et des attentes légitimes des salariés, par son refus de proposer des augmentations salariales dignes et pérennes porte seul la responsabilité de ce cuisant échec !

Sabine Vavasseur, Emmanuelle Lalande et Jean-Christophe Balsan,

Secrétaires Nationaux du SNFOCOS



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

CR DE LA RPN DU 12 SEPTEMBRE 2023 : UNE PISTE À TRAVAILLER, MAIS PAS DE VRAIE NÉGOCIATION

La RPN de ce 12 septembre sur la complémentaire santé a été l'occasion d'explorer deux pistes qui permettent d'évoquer une aide financière de la CAPSSA en faveur des régimes de santé complémentaire.

Après une présentation très (trop) technique par le cabinet choisi par l'employeur, la discussion s'est engagée sur l'alternative proposée, à savoir un mécanisme de réassurance ou de mutualisation.

Très clairement la piste mutualisation est apparue plus accessible juridiquement que la réassurance.

Nous avons fait remarquer que les participants à cette RPN avaient bien sûr toute légitimité à négocier, mais qu'au final, s'il y avait un texte

proposé, ce serait aux quatre assureurs de contracter s'ils le souhaitaient.

Comme d'habitude, la DSS via le COMEX imagine que tout le monde est aux ordres ou à tout le moins fait partie de son 'cercle de compétence'.

En quoi consisterait cette mutualisation ?

La CAPSSA contracterait avec les trois assureurs en complémentaire santé pour prendre en charge, grâce à ses excédents, tout ou partie du déficit des régimes de santé complémentaire.

Ce scénario 'magique' soulève tout de même nombre de questions, même s'il constitue une piste qui mérite des discussions supplémentaires.

(il est ici supposé que les assureurs soient d'accord pour la création d'une telle relation contractuelle)

Nous avons posé la question du coût d'un tel contrat, le cabinet d'avocats s'est contenté d'indiquer que la somme transférée serait taxée à 14,07% (TSCA). Il pourrait y avoir un coût additionnel représentant le « dépannage » de la CAPSSA.

Ce point est à prendre en compte, il conviendrait de s'assurer qu'un contrat de mutualisation peut être conclu à titre gracieux.

Plus important, si la mutualisation pourrait être envisagée sans risque juridique majeur pour le régime complémentaire des salariés, le cabinet n'est pas aussi affirmatif quant au contrat anciens salariés...

Toujours dans la perspective de cette possible mutualisation, nous avons posé la question de la diminution de la cotisation salariée à la CAPSSA.

Fort de l'histoire, nous avons rappelé que la CPPOSS est morte de n'avoir pas constitué les provisions rendues obligatoires par la loi dite EVIN (décembre 1989).

À force de 'taper dans la butte' il ne faudrait pas que l'histoire se répète !

La CAPSSA, suite à un accord sur les aidants, ne peut compter 'que ' sur 97% de ses recettes.

La prise en charge de déficits récurrents des complémentaires santé pourrait finir par fragiliser l'institution. N'ayant aucune confiance dans la parole donnée par la tutelle, il vaut mieux rester prudent ; s'il y avait un accord de ce type, le niveau de cotisation devrait rester à ce qu'il est aujourd'hui.

(nous rappelons que lors de la négociation de la mise en place des régimes santé complémentaires, le 60/40 pour les cotisations

avait été écartée au motif qu'il fallait garder de la marge pour l'installation d'un contrat dépendance...)

La fin de cette séance de négociation a vu la CFDT et la CGT demander un changement de structure de la cotisation, en clair le déplafonnement de celle-ci. Une organisation en faisant même un point de blocage.

Pour le SNFOCOS, notre position n'a pas varié, à prestations 'plafonnées' cotisations forfaitaires, et à la CAPSSA où la prestation est fonction du salaire de référence, cotisation sur la totalité du salaire, comme actuellement.

Pour conclure (très provisoirement) ce chapitre, il semblerait qu'il puisse se dessiner une piste.

Ayant tout de même à l'esprit que structurellement la santé complémentaire est déficitaire, et que quelle que soit la piste retenue, la question de l'augmentation de la cotisation reste à l'ordre du jour.

La mutualisation peut faire gagner du temps, elle ne règlera pas en particulier les déficits creusés par les déremboursements massifs annoncés par ce gouvernement, et pratiqués par ses prédécesseurs depuis des lustres.

Enfin, rappelons que la DSS a balayé d'un revers de main la proposition unanime des OS qui consiste à passer d'une répartition légale minimale de 50/50 à une répartition 60/40.

Si le motif le plus évoqué est le 'risque de transposition' à la fonction publique, alors chiche, nous ne sommes pas contre ce type d'effet miroir, mais pour nous cette fois, avec par exemple 75% de retraite de la moyenne des 6 derniers mois !

Qui a dit négociation ?

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS et Philippe Pihet pour la délégation du SNFOCOS



CSE

WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SNFOCOS INSCRIVEZ-VOUS !



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS ORGANISE DES WEBINAIRES SUR LE CSE

INSCRIVEZ-VOUS !

A la demande de plusieurs adhérents, le SNFOCOS va organiser différents webinaires concernant le CSE. Il est primordial que le SNFOCOS soit présent au sein des CSE de nos établissements, d'où la mise en place de ces webinaires qui traiteront de différents points :

- LES MISSIONS DU CSE
- POURQUOI SE PRÉSENTER ?
- LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE
- LE RÔLE DU DS
- LE RÔLE DU REPRESENTANT SYNDICAL AU CSE
- LE RÔLE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT



Ces webinaires à destination de tous les adhérents dureront environ 1H30 et permettront un échange important entre nous et nous tenterons de répondre à vos questions et interrogations que vous soyez déjà élu ou en réflexion pour vous présenter.

Afin de permettre un moment d'échanges constructifs, plusieurs dates vous sont proposées :

- MARDI 19 SEPTEMBRE DE 16H30 à 18H00
- MERCREDI 20 SEPTEMBRE DE 16H30 à 18H00
- LUNDI 2 OCTOBRE DE 16H30 à 18H00
- JEUDI 5 OCTOBRE DE 16H30 à 18H00



Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée : webinaire.snfocos@gmail.com pour qu'on vous communique le lien Teams.

Ces webinaires seront réalisés par Christophe Rabot, Jean-Philippe Bourel et Jérôme Aubert. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous interpeller sur l'adresse mail dédiée à ces webinaires : webinaire.snfocos@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces réunions.



Inscrivez-vous sur webinaire.snfocos@gmail.com dès à présent !



PRATICIENS CONSEILS

ENTRETIEN D'ALERTE MSO MSAP OU COMMENT ANÉANTIR UNE RELATION DE CONFIANCE CONSTRUITE PAS À PAS

La CNAM est mal à l'aise devant l'inflation des IJ dans le post COVID.... et a tendance cette année à muscler son action quitte à apposer des stéréotypes sur les prescripteurs d'IJ en fonction d'écritures statistiques : les tricheurs, les abusifs,...

C'est ainsi que sortis du chapeau sont apparus fin juin 2023, MSO et entretiens d'alerte. Pour faire "bonne mesure" la réalisation avant le 30/09 de ces entretiens d'alerte pour au moins 85% d'entre eux est inscrite au CPG des DRSM.

Ce processus consiste à prendre en compte une réalité complexe et à lui apposer une vision plate et simpliste et qui de ce fait ignore la réalité de l'exercice de terrain des médecins généralistes.

Que cette vision casse en quelques semaines le travail de fourni des médecins conseils pour instaurer un climat de confiance à travers les **EC IJ Cas Patients** depuis deux années, est lourd de signification.

A deux titres :

- Le Directeur Général méconnaît le travail de son service médical.
- Le Directeur Général n'a aucun état d'âme à mettre le service médical et plus particulièrement le médecin conseil en discrédit et en difficulté.

Aucune direction régionale n'a visiblement été en mesure de lui expliquer à quel point ce projet pédagogique des EC IJ cas patients était prometteur en termes de maîtrise des IJ.

Car la **CO-GESTION des arrêts de travail** dont on sait que le terme même est un irritatif pour certains directeurs régionaux, **ça fonctionne**. Mais peut être certains constats, parce qu'ils pointent du doigt l'efficacité du Service Médical, dérangeant-ils !

La démarche des entretiens d'alerte, MSO...est sinon intimidante, au demeurant culpabilisante.

Nous sommes confrontés lors de ces entretiens à des situations pour le moins déstabilisantes et qui génèrent un risque psycho social pour les médecins :

- *Réception du professionnel de santé par un "tribunal" : trois confrères perplexes entourent la consœur, la quarantaine, en pleurs, proche du burn out et traumatisée par le discours de l'assurance maladie, ne comprenant pas ce que nous lui reprochons.*

- *Propos inquiétants de cette généraliste désabusée "qui assure un travail pas difficile" et s'il me reste du temps, alors peut-être, je rentrerai m'occuper de mes enfants"*

- *Ou de cet homme de 65 ans qui dévisse sa plaque ou ce collaborateur retraite qui arrête.*

- *Médecin suite à un entretien d'alerte, faisant part de son traumatisme et refusant à l'avenir tout contact autre qu'écrit afin de pouvoir conserver une trace écrite des échanges pour les communiquer, le cas échéant, à son syndicat ou à l'ordre des médecins.*

La réalité statistique est hors sol.

Les syndicats de médecins l'ont bien compris en prônant haut et fort, avec l'appui du Conseil National de l'Ordre des Médecins, la MSAP en lieu et place de la MSO.

Déjà des bruits circulent sur le nombre de refus que devrait faire le service médical lors des MSAP pour être crédible...

Et comment être crédible quand les « ciblés » sont des champions de la ROSP ?

Selon le prisme, ils sont cancrés ou vertueux !!!

Les plus déviants s'amuse de nos gesticulations, et pour les médecins conseils, c'est une perte de sens engendrant de véritables conflits de valeurs.

Le SNFOCOS alerte la Cnam.

Les médecins conseils ne seront pas la clé à molette de la Cnam. Nous avons une plus haute opinion de notre métier que celle de serrer ou desserrer les boulons.

Nous demanderons à l'employeur lors du prochain CSEC des explications sur cette ornière dans laquelle le service médical est entraîné à l'insu de son plein gré.

Le **SNFOCOS** au plus près de vos intérêts. Rejoignez-nous ! www.snfocos.org – snfocos@snfocos.fr – 2 rue de la Michodière 75002 Paris – 01 47 72 31 23

« Chaque salarié peut exercer son droit d'opposition à la réception de communications syndicales en suivant la procédure mise en ligne sur la communauté [Liam Cnam Entreprise](#) ».



LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES : DU PERDANT / PERDANT POUR LES SALARIÉS ET POUR LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La loi organique du 14 mars 2022 sur les lois de financement de la sécurité sociale oblige le gouvernement à produire l'évaluation des mesures de réduction et d'exonération de cotisations ou de contributions de sécurité sociale tous les 3 ans (chaque année évaluation d'un tiers).

Les mesures de réduction des recettes des régimes obligatoires de base sont nombreuses, disparates et les enjeux financiers sont conséquents (IGAS).

La mission d'évaluation et de contrôle a vocation à réaliser un panorama des différentes exonérations, de leurs coûts et de leurs objectifs, afin de formuler des recommandations en vue du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale.

FO a été auditionnée le 12 juin 2023 par cette mission. Reste à espérer qu'une meilleure connaissance des dispositifs et un suivi régulier de leurs impacts favoriseront une remise en cause des politiques en ce domaine.

Les mesures d'exonération s'élèvent à 80 milliards (le triple d'il y a 10 ans) auxquels il faut ajouter 9,1 milliards d'euros d'exemption d'assiette.

La part des « allègements généraux », réductions dégressives et baisse de cotisations patronales, représente 70 milliards d'euros par an. Les exonérations viseraient à diminuer le coût du travail et à favoriser la compétitivité des entreprises. Ainsi, plus de neuf salariés sur dix sont couverts par au moins un dispositif d'allègement.

Or, mener une politique de l'emploi par ces dispositifs est inefficace à défaut de contrepartie demandée aux entreprises. Selon différentes études, environ 200 à 250 mille emplois seraient préservés pour l'équivalent du paiement de 2 à 3 millions de salariés par an.

Les exonérations sur les bas salaires incitent les entreprises au maintien d'emplois peu qualifiés, les baisses dégressives des cotisations sociales ne favorisent pas l'augmentation des salaires.

La perte de ressources fragilise notre système de sécurité sociale et sa fiscalisation s'installe avec le basculement du système d'assurance sociale vers une dépendance au budget de l'Etat.

C'est une atteinte à notre modèle social, une étatisation rampante de la sécurité sociale.

Le nombre de dispositifs d'exonération est tel que la protection sociale est en passe de devenir davantage financée par l'impôt que par la cotisation. La cotisation ne représente qu'à peine plus de 50% du financement, le reste étant payé par l'impôt (CSG, RDS, Taxes...) alors que seule la cotisation vise la redistribution face aux risques sociaux. Les salariés cotisants doivent compenser par leur impôt les baisses de recettes provenant des employeurs.

Si des aides aux entreprises peuvent être nécessaires, l'Etat dispose de moyens propres et les aides doivent être conditionnées et remboursées en cas de superprofits. Un mécanisme de sanctions doit pouvoir être utilisé. Les corps des inspecteurs du recouvrement et des inspecteurs du travail doivent être renforcés.

Pour FO, il est impérieux de restaurer la cotisation sociale et de cesser les exonérations. Il est essentiel de rétablir une véritable équité contributive, à la fois entre les entreprises et les personnes protégées.

Pour le SNFOCOS, comme pour FO, il y a lieu de s'opposer à toutes nouvelles mesures d'exonération envisagées, notamment en fonction de l'âge afin de favoriser l'emploi des seniors. La sécurité sociale doit être financée par les cotisations patronales et salariales. **Le SNFOCOS défendra sans relâche un modèle de sécurité sociale fondé sur le salaire différé et une gestion paritaire des organismes de sécurité sociale.**

Jocelyne Lavier d'Antonio, en charge de la protection sociale complémentaire



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**



CARSAT SUD EST

TRACT FO – SNFOCOS : FO ALERTE !

UNE RÉFORME ANTI-SOCIALE

En seulement quelques années, le gouvernement actuel a réussi, contre l'avis de ses citoyens, à organiser la destruction de la sécurité sociale que nos aînés ont construit en 1945.

A ce jour, toutes les branches sont touchées gravement et durablement : la maladie, la famille, la prévention et maintenant la retraite.

En pleine crise de confinement, les cadres de la sécurité sociale ont réussi à réorganiser l'ensemble de leurs équipes permettant une continuité des paiements des dossiers retraites mais aussi aux nouveaux retraités d'y accéder.

L'engagement des agents était total.

En réponse, notre gouvernement n'a pas reconnu que l'assurance retraite a fortement participé au maintien de l'équilibre de notre pays et n'a pas trouvé mieux que d'organiser contre l'avis de tous, une réforme des retraites tellement honteuse qu'il a eu besoin d'avoir recours à plusieurs reprises, à des passages en force.

Aujourd'hui, nous faisons face à une situation inédite. Le directeur national de la branche retraite prône un discours totalement dissocié de la réalité, laissant les cadres dans les CARSAT faire face à une catastrophe annoncée.

Le SNFOCOS vous informe et continuera sans relâche son opposition à cette réforme anti sociale.

Stéphane Paulet pour le SNFOCOS



SYNDICAT FO CARSAT SUD-EST

35 rue George - 13005 MARSEILLE
04.91.85.86.99



fo.carsatsudest@gmail.com
snfocos.carsatse@gmail.com



FO alerte !

Au moment où le Directeur Général de la CNAV se répand dans les médias pour rassurer la population en affirmant : « *on est prêt et très serein* », la réalité de la situation de mise en place de la réforme des retraites dans notre organisme est toute autre !

Les agents sont livrés à eux-mêmes !

On leur a distribué une documentation de 30 pages illisibles qui revenait sur l'ensemble des aspects de la législation retraite faisant d'un droit collectif une somme de cas individuels où à chaque situation correspond une procédure particulière, laissant à chacun l'interprétation du contenu du document.

Le 27 juillet, en pleines vacances, un webinaire d'une heure sur la réglementation ! Est-ce de cela que vous parlez quand vous expliquez " *on est serein* !... Les équipes sont formées et accompagnées ! ..."

Non ! Monsieur le Directeur de la CNAV, les agents n'ont pas été formés, et n'ont pas été accompagnés !

Aucune formation, aucun échange mais pire encore chaque jour, une avalanche de mails, de tableaux, de notes d'instruction, une multiplication de consignes qui disent tout et son contraire et pour cause, le Service Réglementation qui, dans les CARSAT est le service d'homogénéisation de la lecture des consignes pour le traitement des dossiers doit faire passer les infos dès qu'elles arrivent ! Là encore le service souffre d'un manque d'effectifs criants De qui se moque-ton ?

Les agents doivent interroger la totalité des assurés, afin de savoir s'ils ont été sportif de haut niveau durant leur carrière, en effet, sans réponse à cette question, le dossier ne peut pas être traité !

Il en est de même pour d'autres catégories d'assurés, tels les pompiers volontaires, par exemple ... Ces dossiers sont bloqués sans en connaître la raison mais dont on suppose que les assurés sont susceptibles de bénéficier de droits non encore formalisés pour l'heure.

Il en est de même concernant les femmes, elles doivent systématiquement être interrogées pour savoir si elles ont eu des indemnités maternité avec cette fois-ci une subtilité supplémentaire en cas de réponse positive qui permettra de traiter leur dossier ou au contraire de le bloquer en attendant la suite des notes d'application non encore établies à ce jour.

Les agents ne savent plus comment faire !

Pour Force Ouvrière, il s'agit bien là d'une volonté délibérée de destruction du régime de Retraite.

Et les agents employés et cadres ne sont pas dupes, la méthode est connue.

On ne cesse de nous dire que l'outil informatique a bien été mis à jour, pour répondre à la Réforme.

Mensonge !

Les dossiers des ex-invalides sont totalement bloqués car ils ne peuvent être traités avec l'applicatif ils sont donc automatiquement en feu rouge c'est à dire non mis en paiement. Comme c'est le cas également des assurés non reconnus inaptes pour lesquels les dossiers seront aussi bloqués et vont grossir la pile des dossiers en attente.

Une fois de plus ce sont les assurés les plus précaires qui seront impactés !

Comment peut-on dire qu'on est prêt ?

Et ce n'est pas tout ! : Les applicatifs telles que BSP, CAMPUS ... entre autres qui permettait aux agents de prendre connaissance de la totalité du dossier de l'assuré ou de bénéficiaire d'informations ont été modifiés pendant l'été sans que les personnels n'en soient informés.

Pire encore sans qu'ils n'aient été formés ...

Combien de temps perdu, de stress généré et de difficultés supplémentaires pour un objectif nul !

Et que dire des employés et cadres du Contrôle :

- Comment peuvent-ils apporter leur expertise dans une telle situation de chaos législatif et réglementaire !
- Comment ne pas prendre du retard sachant que toutes les carrières TI doivent être contrôlées une à une dans un contexte de manque criant de contrôleurs !

À cette situation désastreuse, s'ajoutent les problèmes liés à la mise en place du Régime Général des Carrières Uniques.

Aujourd'hui encore, des carrières sont fausses, des recherches doivent être faites, des erreurs subsistent et **la charge de travail ne cesse d'augmenter, les effectifs de diminuer et nos collègues n'en peuvent plus !**

Dans cette situation les appels des assurés inquiets risquent d'être en très forte augmentation et nos collègues de la PFS se sentent bien démunis et ne supportent plus de ne pas apporter une réponse claire aux appels.

Et ce n'est pas la propagande faite par la Caisse Nationale, pour le développement des mails et du tout digital comme réponse aux assurés qui est de nature à régler cette situation.

Dans ce contexte intolérable de manque d'effectif, de consignes contradictoires, les agents sont dans l'incapacité de répondre à cette surcharge de travail.

Alors nous vous le disons, Monsieur le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, nous ne sommes ni prêts ni sereins et nos collègues qui ont toujours fait preuve d'une conscience professionnelle exemplaire même en période difficile telle que le COVID pour assurer le paiement des justes droits des assurés sociaux sont à bout !

C'est bien le gouvernement, et lui seul, qui porte l'entière responsabilité de cette situation désastreuse avec la mise en place de cette ignoble réforme des retraites qu'avec notre Confédération, **nous condamnons et exigeons le retrait.**

C'est bien le gouvernement et les Caisses Nationales qui avec la mise en place des COG et les budgets y afférant sont responsable du manque d'effectifs et des conditions de travail des personnels et de notre impossibilité à répondre à nos missions de service publics correctement.

Force ouvrière exige :

- **Des effectifs nécessaires dans tous les secteurs**
- **La réouverture de tous les accueils physiques et libres dans les antennes**
- **L'augmentation générale des salaires**
- **La reconnaissance de la qualification professionnelle de l'ensemble des employés et cadres de notre organisme.**



La confédération Force Ouvrière, et par conséquent le SNFOCOS, a notamment **un principe fort : la lutte contre les influences politiques au sein de notre organisation.**

D'où un de nos slogans : « libres et indépendants » (des pressions du monde politique). Ou encore notre devise : « contre toute emprise politique ».

Pourquoi ?

- Parce que nous refusons les divisions entre travailleurs en fonction de leurs choix politiques. Nous défendons tous les travailleurs quelles que soient leurs convictions politiques personnelles.
- Parce que nous considérons les travailleurs comme des adultes : chacun d'entre eux,

BILLET D'HUMEUR

FORCE OUVRIÈRE ET LA POLITIQUE

en tant que citoyen, vote ou milite en son âme et conscience. Nous n'avons pas à leur faire la leçon.

- Parce que nous défendons les intérêts des travailleurs sans ambiguïté : même si un parti "présupposé ami" ou "présupposé favorable" devait accéder au pouvoir politique national ou local. Nous restons dans notre rôle, sans complaisance.

C'est pour ces raisons que FORCE OUVRIÈRE évite aussi de se positionner sur des sujets sociétaux, sujets qui sont traités par des associations ou des partis politiques. Organisations que chacun peut bien entendu rejoindre s'il le souhaite.

FORCE OUVRIÈRE se concentre sur la défense des intérêts des travailleurs.

Par conséquent, FORCE OUVRIÈRE, contrairement à d'autres syndicats, ne donne jamais de consigne de vote aux élections politiques, notamment présidentielles.

Cela nous évite par la suite d'avoir une certaine responsabilité dans la destruction de nos acquis par le candidat élu (casse du droit du travail,

réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, traités de libre-échange, délocalisations, etc ...).

Si cette façon de concevoir le combat syndical vous convient, rejoignez FORCE OUVRIÈRE et le SNFOCOS !



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS

National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

14 septembre 2023 :

Réunion Groupe de travail Classification Champ Employés et Cadres

19 septembre 2023 :

RPN Revalorisation des paramètres du régime de prévoyance – Accord du 7 janvier 1998

19 et 20 septembre

2023 de 16h30 à 18h00 :

Webinaires CSE du SNFOCOS

20 septembre 2023 :

RPN transfert centres de santé aux UGECAM

INC Retraite

21 septembre 2023 :

Réunion Groupe de travail Classification Champ ADD

25 septembre 2023 :

Bureau National du SNFOCOS

26 et 27 septembre

2023 :

Conseil National du SNFOCOS à Marseille

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

